
Communiqué Communiqué Communiqué Communiqué Communiqué Communiqué

Pour la réouverture des commerces : stop aux discriminations arbitraires !

Les industries créatives (filiales Ameublement, Céramique & Arts de la Table, Cuir, Horlogerie, Mode & Habillement) sont une fois encore brutalement affectées par la 3^e fermeture physique de leurs magasins de commerce spécialisé dans 16 départements français. Elle se conjugue avec les mesures successives de couvre-feu et de fermeture des centres commerciaux (20 000 m² puis 10 000 m²) depuis le début de l'année.

Tous les stades des filières (fabrication, distribution, service après-vente et réparation) sont désormais durement touchés d'autant que l'export, l'hôtellerie-restauration, les achats des touristes et l'événementiel n'ont pas repris. **Bien des entreprises de l'amont n'ont pas retrouvé leur point d'équilibre faute de pouvoir écouler leurs produits auprès des distributeurs.**

France Industrie créatives demande au Premier Ministre de **mettre un terme à une mesure discriminatoire et absurde** qui ne s'appuie pas sur un critère objectif :

- pour l'Institut Pasteur, le risque de contamination dans les commerces est faible au regard d'autres situations de circulation du virus (domicile, repas sur le lieu de travail...),
- les commerces indépendants ont mis en place un protocole sanitaire strict (masque, gel, prise de rendez-vous...),
- acheter un vêtement, une paire de chaussure, un fauteuil ergonomique en ces temps de télétravail, une montre ou un réveil dont la fonction première est de donner l'heure sont-ils moins indispensables que d'offrir des fleurs ou des chocolats ?

La réouverture des commerces doit s'accompagner de mesures complémentaires : ouverture des commerces le dimanche, compensation des stocks accumulés chez les commerçants et chez les marques de mode, mise en liste S1Bis (bénéfice de mesures compensatoires renforcées) de l'ensemble des acteurs en amont de nos filières qui connaissent une fermeture administrative des magasins depuis la décision de couvre-feu instaurée en janvier 2021, mise en œuvre d'une stratégie d'accélération des industries créatives (vers le numérique notamment, fonds de soutien aux fonds propres des Industries créatives).

L'ensemble des secteurs liés à la Mode, au Luxe et aux Industries créatives génère en effet 1 million d'emplois directs et indirects. Les entreprises sont souvent situées hors des grands pôles urbains. Elles contribuent à l'activité économique et sociale des territoires et à la création d'une valeur ajoutée pour 69 milliards €/an, sans oublier la participation au rayonnement international de la France.

Contact : Patrice Besnard
Directeur délégué
pbesnard.cfhm@yahoo.fr – 06 08 91 58 77

France Industries Créatives - Association loi de 1901
22, avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 PARIS – Tél : 01 53 77 29 00
www.franceindustriescreatives.com